



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 712-48-2026 ET 817-00-2026

Avis est par les présentes, donné par le soussigné, qu'à la séance ordinaire du 11 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT 712-48-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE CLARIFIER ET D'APPORTER DIVERS AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES**
- **RÈGLEMENT 817-00-2026 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

Conformément à la Loi, ces règlements entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 21 août 2026.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé à l'Hôtel de Ville au 575, rue Principale, à Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau ou en en faisant une demande par écrit, soit par courriel à greffe@st-amable.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe / à l'attention de la greffière
575, rue Principale
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

Les règlements seront aussi disponibles très prochainement sur le site WEB de la ville à : <https://www.st-amable.qc.ca/ville/administration/reglements-municipaux>

Saint-Amable, ce 31^e jour d'août 2026.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint